

Dossier de presse

Installation du 51^e composteur partagé de Corse à Calvi

15 janvier 2021



Le SYVADEC et la Communauté de communes Calvi-Balagne poursuivent leur engagement en faveur de la réduction des biodéchets en Corse. Ils installent ce 15 janvier 2021, un nouveau composteur partagé à Calvi, à la Résidence Paefiuritu.

Cet équipement de proximité permettra aux habitants de celle-ci de trier à la source leurs biodéchets. Il s'agit du 6^{ème} composteur partagé installé sur le territoire de la Communauté de communes Calvi-Balagne.

Les futurs usagers du composteur partagé ont été invités à participer à l'installation. À cette occasion, les agents de la Communauté de communes et les animateurs compostage du SYVADEC les formeront à l'utilisation du composteur et leur remettront le bioseau destiné au transport des déchets alimentaires entre leur domicile et le composteur ainsi qu'un guide pratique.

Les personnes qui ne seraient pas présentes le jour J et qui souhaiteraient utiliser le composteur partagé, peuvent s'adresser à la Communauté de commune Calvi-Balagne pour obtenir le matériel et toutes les informations utiles.

Communauté de communes Calvi-Balagne CHIFFRES-CLÉS

Compostage

- 6 composteurs partagés installés sur le territoire (Calvi : complexe sportif, gendarmerie, résidences Casa Vecchia, Paefiuritu et Cardellu ; Montemaggiore).
- 1 223 composteurs individuels distribués à fin 2020.
- 25.6 % de la population équipée en solution de compostage à fin 2020.

Lutte contre le gaspillage alimentaire :

- 11 écoles engagées dans la réduction du gaspillage alimentaire avec le programme EcoScola à fin 2020.

Réduction des biodéchets

- Collecte des biodéchets organisée auprès des professionnels ayant permis de collecter un volume total de 670 tonnes en 2019.

LA POLITIQUE DU SYVADEC EN FAVEUR DES BIODÉCHETS

En collaboration avec les intercommunalités, le SYVADEC s'attache à favoriser le compostage partout et pour tous en Corse, en vue de détourner le plus possible les biodéchets de l'enfouissement.

Pour cela, il déploie un plan d'action régional comportant 4 volets :

- le plan compostage pour encourager à la réduction des biodéchets à la source ;
- la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les établissements scolaires de Corse avec les dispositifs Ecoscola/ Ecoculleghju/ EcoLiceu ;
- la création de bioplateformes pour le traitement des biodéchets issus des collectes séparées effectuées par les intercommunalités.
- le plan biodéchets 2023 pour accompagner les intercommunalités dans l'atteinte des objectifs de généralisation du tri à la source des biodéchets, via l'élaboration d'un plan d'action en matière de gestion des biodéchets.

Un plan compostage en 3 axes pour développer le compostage de proximité

- Distribution de composteurs de jardin ou de balcon adaptés à l'habitat individuel (maisons, appartements). 370 rendez-vous de distribution ont eu lieu en 2020.
- Installation de composteurs partagés adaptés à l'habitat collectif dans les résidences quartiers et cœurs de villages.
- Formation des « habitants utilisateurs » lors de la remise ou de l'installation du matériel par les animateurs compostage du SYVADEC ou des intercommunalités.

CHIFFRES-CLÉS

- **34 440** composteurs et lombricomposteurs en Corse dont près de 26 000 ont été distribués par le SYVADEC
- **51** composteurs partagés installés sur tout le territoire corse
- **2** bioplateformes de compostage pour traiter les biodéchets issus des collectes séparatives des intercommunalités
- **23,5 %** des Corses disposent d'une solution de compostage
- **24 %** de la poubelle constituée de biodéchets
- **82 kg/habitant/an** de restes alimentaires et de végétaux de jardin jetés à la poubelle par les Corses
- **3125 t** de biodéchets détournées de la poubelle en 2020 grâce au compostage

EN CORSE, LE COMPOSTAGE SE PARTAGE

Aujourd'hui, les biodéchets représentent 1/4 de notre poubelle grise, soit 34 000 t de déchets qui pourraient être triés et facilement recyclés localement (*sources caractérisations syvadec 2019*). Par ailleurs, d'ici au 1^{er} janvier 2023, la loi de transition énergétique pour la croissance verte, en accord avec la Directive cadre déchets Européenne, prévoit une obligation de tri à la source des biodéchets.

C'est pourquoi le SYVADEC poursuit sa politique d'encouragement au compostage en déployant des solutions multiples et adaptées à chacun. Le compostage partagé en fait partie.

Particulièrement adapté aux habitats collectifs, urbains ou ruraux, il permet de réduire significativement la production d'ordures ménagères. Il favorise de plus, le développement de nouvelles habitudes, plus vertueuses.

Ainsi, les foyers qui utilisent le composteur partagé sont plus sensibles à une gestion responsable de leurs déchets alimentaires et s'impliquent davantage pour les trier et diminuer leurs ordures ménagères. Le déchet change de statut : il n'est plus vu comme une matière à éliminer mais comme une ressource. Grâce au compostage, les déchets alimentaires se transforment gratuitement en un compost de grande qualité.

Le compostage partagé contribue aussi à renforcer le lien social au sein des communautés. Ses utilisateurs se retrouvent autour d'un projet commun, propice aux échanges et rencontres.

A ce jour, 51 composteurs partagés ont été installés en Corse par le SYVADEC et les intercommunalités, avec le soutien de l'Ademe et de l'Office de l'Environnement de la Corse. Fin 2020, 23.5% de la population corse était équipée d'une solution de compostage.

LE COMPOSTAGE PARTAGÉ : COMMENT ÇA MARCHE ?

Les usagers viennent déposer quotidiennement dans le composteur leurs déchets alimentaires et petits déchets verts à l'aide de leur bioseau (*restes et préparations de repas ; marc de café et filtres ; sachets de thé et d'infusion ; serviettes en papier, essuie-tout, mouchoirs ; fleurs fanées*).

Certains déchets sont interdits (*restes de viandes et poissons, produits laitiers, huiles, sacs plastique y compris les sacs compostables, litière animale, produits chimiques, médicaments, piles, cailloux, sable, charbon, cendres et mégots de cigarette*).



La plateforme de compostage partagé est composée de 3 bacs :

- le bac 1 réceptionne les biodéchets ;
- le bac 2 prend le relais lorsque le bac 1 est plein, c'est un bac de réserve ;
- le bac 3 contient de la matière sèche qui permet d'équilibrer le mélange du composteur.

Une personne référente, formée par la Communauté de Communes et le SYVADEC, veille au bon fonctionnement du composteur partagé. Elle s'assure de bien équilibrer le mélange afin que le processus de compostage se déroule dans de bonnes conditions. Elle est également habilitée à répondre aux questions des utilisateurs. À la résidence Paefiuritu à Calvi, c'est Madame Zola qui a été désigné pour remplir cette mission.

Le compost produit est ensuite redistribué gratuitement aux habitants, qui pourront l'utiliser comme amendement pour leurs plantes et jardins.

Le composteur partagé

- **TRAITE** près de 3 tonnes de biodéchets
- **RÉDUIT** les déchets de 34 foyers en moyenne
- **PRODUIT** un compost de qualité réutilisable directement sur place

GESTION DES DÉCHETS EN CORSE : QUI FAIT QUOI ?

L'Union européenne définit le cadre et les objectifs de la politique environnementale et de gestion durable des déchets pour ses pays membres.

L'État décline la politique européenne à l'échelle nationale. Il en fixe le cadre réglementaire et les grandes orientations.

La Collectivité de Corse, dans le cadre des prescriptions nationales, définit et planifie la politique globale de gestion des déchets dangereux, non dangereux, et du BTP. A ce titre, elle élabore notamment le plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PPGDND), ainsi que le plan de prévention et de gestion des déchets dangereux (PPGD) et le plan BTP.

Les intercommunalités ont la responsabilité de la gestion et de l'élimination des déchets ménagers et assimilés selon le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le SYVADEC met en œuvre la politique de gestion des déchets définie au niveau régional et assure le traitement et la valorisation des déchets ménagers.

Les entreprises et administrations sont responsables de tous les déchets générés par leur activité jusqu'à leur élimination ou valorisation finale. Cela concerne aussi les déchets assimilés aux déchets ménagers, même s'ils sont collectés par le service public ; les produits usagés issus d'un travail pour un client, dès que celui-ci les lui confie.

Le SYVADEC

Le Syndicat de Valorisation des Déchets de la Corse est un service public créé en 2007 par les 19 intercommunalités insulaires, pour assurer en leur nom le traitement et la valorisation des déchets ménagers de l'ensemble de la Corse. Elles mutualisent ainsi leurs moyens en s'appuyant sur un opérateur unique, dont l'action à l'échelle régionale garantit à la population un service équivalent dans toute l'île.

Aujourd'hui, la vocation initiale du SYVADEC s'est considérablement élargie au cadre plus vaste du développement durable. À côté de la gestion et du recyclage des déchets, il se mobilise activement pour développer l'économie circulaire et le réemploi local. Il milite pour la réduction des déchets à la source en favorisant le compostage et mène de nombreuses actions de prévention du tri et du gaspillage auprès du grand public.

Contact technique sur place :

Jean-Pierre Tolaïni, animateur compostage : 06.15.56.11.68

Contact Presse :

Mélanie Costantini-Nofares, chargée de communication : 07.76.58.95.80